



Cahier de revendications INTERGP

En italique nous avons rajouté quelques explications sur certaines de nos revendications.

Général - place du GP

- Rattachement des facilités de transport à la DGRH

Elles dépendent aujourd'hui du Commercial France : nous refusons que les GP soient de simples clients.

- Réintégrer les GP dans la convention commune, exit le contrat de transport

Les procès gagnés sur les sanctions par les salariés ainsi que le passage de l'URSSAF avalisant l'existence de l'avantage en nature prouvent que les GP ont leur place dans notre convention commune car liés à notre contrat de travail.

- Redéfinir le statut des GP : surclassement systématique, par le sol, suivant les règles de priorité existantes, même sans la prestation (en J, W) tant qu'il y a des places libres.
- Réunion annuelle obligatoire statistiques facilités de transport :
 - Nombre de coupons émis en R1 / R2 / RN
 - Evolution des tarifs R1 / R2 / RN
 - Pourcentage des vols sur lesquels des R1 (L et M) ont été vendus, sur CC, MC et LC

R1

- Meilleures accessibilités et tarifications des R1 :
 - Un seul tarif au plancher URSSAF
 - Garantie de l'accessibilité du R1 : le R1L et M ne doit jamais être mis dans une classe tarifaire faisant l'objet d'offre promotionnelle (prix mini) auprès des passagers commerciaux, il doit être mis dans une classe tarifaire médiane.
 - Rétablissement de l'adossement à 3 classes tarifaires pour le R1
 - Accès des R1 (plancher URSAFF) à la classe la plus haute à J-15 (LC) et J-10 (MC)

Cela permettra d'éviter de voir partir des avions à moitié pleins sans pour autant que des R1 soient disponibles à la vente.

- Enregistrement :
 - Premier arrivé, premier enregistré appliqué aux GP (afin de ne pas être pénalisé vis-à-vis des PAX commerciaux)
 - Ouverture systématique de l'enregistrement 30h avant
 - Démarchage systématique en cas de surbook (respect du PAM 5.3.1)
- Débarquement involontaire APRÈS démarchage :
 - Indemnisations des R1 débarqués au niveau de la loi européenne pour les passagers commerciaux

Le nombre de débarquement de R1 reste marginal, cependant certaines escales ne jouent pas le jeu du démarchage. Une prime au débarquement involontaire majorée permettra de les motiver.

- Indemnisation perçue au comptant

Pas question de fournir aux débarqués des avoirs (non utilisables sur GPNet) et encore moins des miles.

- Si le débarquement a un impact sur le planning du salarié, une attestation de l'escala permettra de ne pas avoir de conséquence financière et/ou professionnelle (congrés ou trentièmes non amputables)

Vie quotidienne du GP

- ALTEA et traitement du GP

- Résolution des problèmes liés à la mise en place d'Altea
 - Gestion des demandes de JPS (non prises en compte voire invisibles (RN))
 - Utilisation des BLS
 - Rétablir la possibilité d'imprimer un mémo voyage sur la BLS
- HOP : instaurer un billet unique Groupe AF respectant les priorités respectives de chaque compagnie.

Il s'agit là de prévenir la fuite de certaines lignes hors moyen propres et de ne pas se retrouver en N2 sur ces vols.

- Cars Air France

- Régler globalement le problème d'utilisation des cars AF via l'accès à la base de données des ouvriers-droit/ayants-droit
- En attendant un règlement global, acceptation à bord sur présentation du badge professionnel dans la limite des places disponibles comme actuellement

- Facilitation

- Permettre l'enregistrement des billets R2 par internet
- Traitement systématique de l'acceptation des GP en porte d'embarquement dans toutes les escales
- Permettre l'enregistrement de bout en bout des bagages des PN en retour de rotation et des S1, que ce soit en R1 ou en R2
- Permettre l'utilisation de tous les PIF, y compris Staff, avec bien entendu priorité aux personnels qui travaillent sur la plate-forme
- UM accompagnants les PN en fonction : adaptation des consignes escales concernant l'heure de prise en charge des UM pour permettre au PN de pointer en temps voulu
- Dégrouper non décompté en quotas des vols multi-tronçons pour les accompagnants en R4
- Partenaires de voyage :
 - Pré/post-acheminement seul autorisé

Quel intérêt pour la compagnie d'obliger un ouvrier-droit à faire un aller/retour pour récupérer ses partenaires ?
Aucun.

- Autoriser le conjoint et les enfants à remplacer l'ouvrier-droit

Certaines situations personnelles, malheureusement fréquentes, justifient cet assouplissement de bon sens.

- Famille élargie (enfants et parents quel que soit leur âge) autorisée à voyager seule en tant que partenaire de voyage
- Supprimer l' "interdiction" de convoyage des partenaires de voyage

Cette interdiction, décrétée unilatéralement par la DVPI, n'a pas de raison d'être car il est impossible de présumer des intentions d'un voyageur, fut-il salarié.

- Correspondance avec changement de type de billet facilitée (R1 puis R2 ou l'inverse), avec entre autres, les bagages pris en charge de bout en bout
- Pas de discrimination à la "repinv" (R1 à remarque et donc ceux avec des repas spéciaux)

Aujourd'hui si vous voyagez avec un bébé par exemple, vous n'êtes pas éligibles au surclassement involontaire.

- Bagages
 - Au-delà de la franchise, adapter le prix du bagage sup. Exemple : franchise à 2 bags pour le GP, 1 pour le PAX, le 3^{ème} doit être facturé comme 2^{ème} pour le GP et pas comme le 3^{ème} bagage

- Franchise bagage cabine : autoriser a minima la franchise J (18kg)

La politique des bagages cabine change de manière drastique, il n'était pas question de poids jusqu'alors.

- Enregistrement avec bébé : à l'instar du traitement des passagers commerciaux, autoriser l'accès à la BLS et à internet pour s'enregistrer.

- GP Net

- Mettre en place un panier d'achat et le *click-to-buy* (enregistrement des coordonnées CB)
- Déconnecter le listage et l'achat
- Rétablir la visualisation des remplissages sans limite de durée et autoriser les retraités à les consulter
- Renfort du Help Desk :
 - 1 min (standard) à 20 min en période de crise
 - Annonce audio de l'évolution en temps réel de son rang en attente
- Comptoirs vente accessibles en dépannage le jour du départ : respect de ce qui est inscrit dans GPNet
- Traitement des loupés de GPNet : nous demandons la fiabilisation de l'outil GPNet, 90 % de réussite n'est pas acceptable sans des moyens pour le *help-desk* de régler les loupés
- Liberté de pouvoir choisir le type de repas pour les enfants sans qu'un enfant se voit imposer un "repas-enfant"

- Achat

- Ouvrir la classe tarifaire W et Premium Eco à l'achat aux billets R
- Accès en GP sur toutes les lignes TGV-Air en partenariat avec la SNCF comme le CDG-SXB
- *Pay as you fly* : débit sur carte bancaire à l'utilisation du billet

- Divers

- Pas de sanction d'activité (30ème enlevé ou décompte sur CA...) pour un PN n'ayant pas eu son bagage soute livré par la faute d'AF
- Dans le cas où le CDN venait à être atteint, provoquant ainsi l'impossibilité d'utilisation des JPS : possibilité d'inscrire les salariés d'Air France sur la liste équipage.
- Permettre l'accès en GP R2 sur les lignes en code share AF *free flow* au départ de Paris et sur celles desservant la France Dom et ex-Tom

Contrairement aux vols sur lesquels AF dispose d'un bloc siège et sur lesquels les GP peuvent prendre un billet R, les vols en free flow ne permettent pas l'achat de billets R. Ces free flow tendent à se généraliser, il est important d'adresser ce problème en devenir.

- Accessibilité handicapés

- Souplesse sur l'accessibilité handicapés aux cars AF
- Trouver une procédure pour rétablir le tarif accompagnateur sans tierce personne

Suite à des abus et faute de savoir les traiter, la solution de facilité a été choisie : supprimer ce tarif.